

FICHE D'INFORMATION

PROJET BONTÉ FOODS



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Demande d'une autorisation de construire pour la réalisation d'un projet d'extension aux installations actuelles de l'usine Bonté Foods sur le terrain situé en façade de la rue Champlain et portant le NID 00674416.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (NID) DU TERRAIN

00674416

UTILISATION ACTUELLE DU TERRAIN

Terrain vacant

DIMENSION DU SITE

± 9 362 m²

NOMBRE D'HABITATIONS PROPOSÉES

s.o.

NOMBRE D'UNITÉS PROPOSÉES

s.o.

ZONAGE ACTUEL

Zone commerciale du quartier secondaire des affaires (CS)

PERMIS PAR LE ZONAGE ACTUEL?

Le zonage actuel de la parcelle ne permet pas les usages industriels. L'agrandissement peut être permis par le biais d'une modification au zonage, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme. Changer le zonage de zone commerciale du quartier secondaire des affaires (CS) à zone parc industriel (IP) permettrait l'agrandissement de l'usine existante.

DÉROGATIONS DEMANDÉES?

Aucune

PROCÉDURE

8 mai 2023, salle du conseil, 19 h

PRÉSENTATION PUBLIQUE

Le personnel présente la modification au plan municipal proposée au conseil municipal et au public. Une période de 30 jours pour réception des commentaires au sujet de la modification suit cette réunion. Aucune décision n'est prise à cette réunion.

12 juin 2023, salle du conseil, 19 h

AUDIENCE PUBLIQUE

Le personnel présente le projet au conseil municipal. Les objections et commentaires du public sont lus publiquement. Aucune décision n'est prise à cette réunion.

21 juin 2023, salle du conseil, 19 h

RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME (CCU)

Les membres du CCU émettent des recommandations relativement à ce projet.

10 juillet 2023, salle du conseil, 19 h

RENCONTRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil accepte ou refuse les recommandations du CCU. Par la suite, il détermine si le projet va de l'avant tel que proposé ou si des conditions sont imposées.

Le conseil peut adopter une résolution lors de cette réunion pour accepter ou refuser le projet, ou il peut choisir d'attendre à une autre réunion s'il a besoin de plus d'information avant de prendre sa décision.

